

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Automne 2017

POL 4043-40
SYSTÈMES POLITIQUES DE L'EUROPE OCCIDENTALE
Jeudi 9h30 à 12h30

Chargé de Cours : Samir BATTISS, *PhD*

Bureau : A-3515

Téléphone : 514 987 3000, # 2378

Disponibilité : le Jeudi, 12h45 à 14h45

Courriel : battiss.samir@uqam.ca

DESCRIPTION

Fondements historiques, politiques et socioéconomiques du système politique des principaux États de l'Europe occidentale. Étude des institutions et des forces politiques.

OBJECTIFS

Élaboré sur une base thématique, le cours vise à la compréhension du fonctionnement et de l'évolution du système politique des quatre États majeurs de l'Europe occidentale : le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie. Les particularismes des autres États seront évoqués au moment opportun. Outre l'analyse classique des institutions et des normes juridiques suprêmes – La Constitution ou Coutume constitutionnelle – propres à chaque régime politique, d'autres éléments plus récents et modernes, comme la communication politique et les relations politiques-médias, seront traités à travers le système des partis ou la sociologie des gouvernants. Des rappels concernant les grandes étapes de l'histoire politique de chacun des pays et des facteurs socioéconomiques seront faits au fur et à mesure que les thèmes seront abordés.

L'approche adoptée dans le cours et sa forme magistrale avec le concours occasionnel de conférenciers qualifiés, mettra les étudiants et auditeurs libres en mesure d'élaborer des comparaisons entre les pays étudiés, mais également à repérer les éléments constitutifs du régime politique de tout autre État. Ce cours mettra de souligner – ponctuellement – l'impact de la construction européenne sur les systèmes politiques nationaux, et est en cela, un complément certain d'autres cours proposés par le Département de Science politique.

ORGANISATION ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUES

Le cours sera composé en majeure partie d'exposés magistraux effectués par l'enseignant entre coupés de discussion sur le thème du cours. Nous encourageons d'ailleurs fortement les étudiants-es à intervenir lors des séances. Il est également possible qu'un conférencier soit appelé à faire une ou plusieurs présentations au cours de la session.

Des lectures complémentaires à la matière vue en classe sont aux programmes et seront sujettes à évaluations. Des textes complétant le cours seront disponibles en ligne sur le portail MOODLE de l'UQÀM, à l'adresse <http://www.moodle.uqam.ca/>.

Une procédure d'accès à MOODLE pour les étudiants-es qui ne sont pas familiers-ères avec l'utilisation de ce système est jointe en annexe de ce plan de cours.

ÉVALUATION

Des consignes plus précises vous seront fournies au cours de la session, notamment concernant la méthodologie retenue pour les travaux.

Au-delà de l'acquisition de nouvelles connaissances ou l'approfondissement de connaissances déjà acquises, la nature des travaux vise à préparer et développer chez les étudiants/étudiantes une série d'aptitudes nécessaires à la poursuite de leur cursus universitaires mais également à l'insertion professionnelle (voir présentation en classe sur les débouchés / opportunités d'emploi possibles)

1. UN EXAMEN DE MI-SESSION : EXAMEN ÉCLAIR (30 %). (examen en classe)

UN EXAMEN ÉCLAIR en classe (livres **fermés**), d'une durée d'une heure, qui aura lieu le **19 octobre 2017**, et un travail à la maison. Les questions de cours portant sur les exposés magistraux et les lectures – **durée 1 heure 20 min.**

Vos réponses devront s'appuyer sur la matière vue en classe ainsi que sur les textes mis à votre disposition. Une recherche complémentaire est également fortement encouragée.

Cet exercice a pour but de mesurer le degré d'appropriation par les étudiantes / étudiants, des connaissances (concepts, vocabulaire et sens, etc....) en lien avec les objectifs du cours.

2. PLAN DÉTAILLÉ (30 %) (Date de remise : 19 octobre 2017) (Examen maison à remettre)

Il porte sur un sujet de votre choix pour la fin de la session, parmi les questions soumises par l'enseignant.

Prélude au travail de recherche ci-après, le consiste en un plan exhaustif comprenant :

- ✓ **10 %** pour l'introduction provisoire du travail mais répondant à la forme standard telle que prévue par la méthodologie universitaire en science politique (Mise en contexte, l'ébauche de la problématique, l'hypothèse, etc.);
- ✓ **10 %** pour la structure de l'argumentation ;
- ✓ **10 %** Une bibliographie indicative **mais commentée** avec 7 références dont 5 de nature académique.

Cet exercice vise à inciter l'étudiant / étudiante à structurer les éléments de base qui constituent les fondements de son raisonnement (hiérarchisation des idées, cohérence de l'agencement des idées, etc....)

3. EXAMEN DE FIN DE SESSION - TRAVAIL DE RECHERCHE (40 %) – Remise au plus tard le 18 décembre 2017, 17 H (Examen maison à remettre)

Vous devrez réaliser un travail de recherche

- d'une longueur approximative de 15 à 17 pages, interligne simple, par étudiant (ou 25 à 27 pages, interligne simple, pour binômes)
- sur un sujet de votre choix pour la fin de la session, parmi les questions soumises par l'enseignant.

Le travail en tant que tel devra être déposé en classe lors du dernier cours ou au secrétariat du département de science politique (A-3405) **au plus tard le 18 décembre 2017, 17 h**. Les critères généraux de correction pour cette évaluation seront

- 1) *la qualité de la recherche effectuée ;*
- 2) *la cohérence d'ensemble du texte et la structure de la démonstration ;*
- 3) *l'utilisation rigoureuse et pertinente de sources universitaires et sérieuses ;*
- 4) *le respect des règles de présentation d'un travail académique et*
- 5) *l'effort critique.*

Votre texte devra être documenté et étayé par des sources sérieuses et reconnues : articles scientifiques, quotidiens, notes de recherches, ouvrages scientifiques, etc. (NB : les sources de type « Wikipedia » ou blog, vidéos etc., ne seront pas acceptées).

DISPONIBILITÉS / COMMUNICATION PAR COURRIEL

Il est rappelé que le chargé de cours reste à la disposition des étudiants dans les **limites du raisonnable et de ses engagements en dehors des activités d'enseignement.**

Ses disponibilités pour la session AUTOMNE 2017 sont : **Disponibilité : le Jeudi, 12h45 à 14h45.** En dehors de ces deux créneaux horaires, il est demandé de prendre rendez-vous dans les formes habituelles (soit directement au moment des cours ou par courriel).

L'envoi de courriel sur l'adresse « uqam.ca » DOIT IMPERATIVEMENT CONCERNÉ DES QUESTIONS NON-TRAITEES DIRECTEMENT EN COURS.

- **Dans ce cas**, la réponse peut intervenir :
 - ✓ SOIT par courriel dans un délai raisonnable ;
 - ✓ SOIT lors de la séance suivante ;
- **À défaut**, le message ne sera pas traité de manière prioritaire ;

L'envoi des versions électroniques des travaux demandés se fait sur l'adresse courriel suivante : uqampol4043@gmail.com

PLAN GENERAL DU COURS

Le calendrier prévisionnel (susceptible de changement) des séances et des lectures seront précisés lors la 1^{er} séance et sur Moodle. Nous procéderons par thème plus que par date fixe.

I. INTRODUCTION

1. Les analyses classiques des institutions
2. Les néo-institutionnalismes
3. Les perspectives institutionnelles
4. La question de la démocratie dans l'analyse institutionnelle

II. Régimes politiques et démocratie en Europe occidentale : états des lieux et principales tendances

1. La naissance de l'État
2. La Naissance du Régime parlementaire
3. Les transformations contemporaines des démocraties européennes

III. Les structures de la compétition politique / élections et consultations populaires

1. Les systèmes partisans
2. Les systèmes électoraux et les campagnes électorales
3. les modalités du vote : les modes de scrutin
4. d'autres modes de la participation à la prise de décision collective

IV. Les exécutifs : formation, stabilité et responsabilité

1. Les détenteurs du pouvoir exécutif
2. La formation des gouvernements
3. La chute du gouvernement

V. Parlements, élaboration de la loi et choix collectifs

1. Le rôle Législatif des parlements en Europe
2. les parlements nationaux en Europe et leur fonction de contrôle de l'Exécutif
3. La division du travail parlementaire

VI. Les formes de délégation dans les démocraties contemporaines : justice constitutionnelle, décentralisation et agences spécialisées

1. La délégation dans les démocraties contemporaines : motivations, mécanismes et effets
2. La justice constitutionnelle : déléguer l'interprétation de la constitution
3. La décentralisation dans les démocraties européennes
4. Les agences réglementaires indépendantes : une réponse aux défis contemporains de la politique?

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

PAR THÈME

BLANC, Jacques, VIRIEUX, Jean-Marie et WAGUET, Philippe. *Grands régimes politiques étrangers*. Sirey : Paris, 1988. 246 p.

BORELLA, François. *Les partis politiques dans l'Europe des Neuf*. Seuil : Paris, 1979. 242 p.

CURTIS, Michael et al. (dir.). *Western European Government and Politics*. Longman: New York, 1997, 442p.

DENQUIN, Jean-Marie. *La monarchie aléatoire*. Presses universitaires de France : Paris, 2001. 143 p.

GUILLAUME, Sylvie. *Histoire politique comparée. Grande-Bretagne, R.F.A. France 1945-1991*. Nathan: Paris, 1992. 127 p.

HANCOCK, Donald M., Conradt, David P., Peters, Guy B., Safran, William et Zariski, Raphael. *Politics in Western Europe*. Chatham House Publishers: New Jersey, 1998. 618 p.

HERMET, Guy, HOTTINGER, Julien Thomas et SEILER, Daniel-Louis. *Les partis politiques en Europe de l'Ouest*, Economica : Paris, 1998. 519 p.

LAUVAUX, Philippe. *Les grandes démocraties contemporaines*. PUF : Paris, 3e édition, 2004. 1060 p.

LEBRETON, Jean-Pierre. *L'Administration générale : le système général*. La documentation française: Paris, 1997. 43 p.

MÉNY, Yves. *Politique comparée*. Montchrestien : Paris, 1996. 477 p.

PACTET, Pierre. *Institutions politiques. Droit constitutionnel*. Armand Colin : Paris, 18e édition, 1999. 616 p.

PARODI, Jean-Luc (dir.). *Institutions et vie politique*, coll. Les notices. La documentation française : Paris, 2003. 190 p.

PERRINEAU, Pascal. « La montée des droites extrêmes en Europe », *Études*, 2002, no 3976, p. 605 -613.

PORTELLI, Hugues. *Les régimes politiques européens*. Librairie générale française : Paris, 1994. 211 p.

SIEDENTOP, Larry. *Democracy in Europe*. Allen Lane/The Penguin Press: London, 2000. 254 p.

STEINER, Jurg. *European Democracies*. Longman: New York, 1991. 335 p.

WILSON, Frank L. *European Politics Today*. Prentice Hall: New Jersey, 3rd ed., 1999. 446 p.

PAR PAYS

ALLEMAGNE. *Allemagne. Faits et réalité*. Office de Presse et d'information du Gouvernement fédéral: Berlin, 2000. 527 p.

BARNETT, Dounia, BONNEROT, Luce, PRUNET, Monique et THÉRY, Michèle. *Initiation à la civilisation britannique*. Masson : Paris, 1995. 263 p.

BIGAUT, Christian, *Le Président de la Cinquième République*. La documentation française : Paris, 2000. 59p.

BLAIR, Tony et GIDDENS, Anthony. *La troisième voie : le renouveau de la social-démocratie*. Seuil, Paris, 2002. 266 p.

BOBBIO, Norberto. *Tra due repubbliche*. Donzelli editore : Roma, 1996. 151 p.

BODINEAU, Pierre et Verpeaux, Michel. *Histoire constitutionnelle de la France*, Que sais-je? N° 3547, Presses universitaires de France : Paris. 127 p.

BRÉCHON, Pierre, *Les partis politiques français*. La documentation française: Paris, 2001. 175 p.

CAPÈLE, Jean-Claude, *L'Allemagne hier et aujourd'hui*. Hachette : Paris, 1999. 155 p.

CASSESE, Sabino (dir.). *Portrait de l'Italie actuelle*. La documentation française : Paris, 2001. 179 p.

CAUTRÈS, Bruno et MAYER, Nonna (dir.). *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*. Presses de sciences po : Paris, 2004. 412 p.

CHAGNOLLAUD, Dominique (dir.). *La vie politique en France*. Éditions du Seuil : Paris, 2000. 480 p.

CHAGNOLLAUD, Dominique, QUERMONNE, Jean-Louis. *La Ve République III. Le pouvoir législatif et le système de partis*. Flammarion : Paris, 2000. 259 p.

CHARLOT, Jean. *La politique en France*. Le livre de poche : Paris, 1994. 287 p.

CHARLOT, Monica. *Le pouvoir politique en Grande-Bretagne*. Presses universitaires de France : Paris, 2^e édition, 1998. 361 p.

CHASSAIGNE, Philippe. *Histoire de l'Angleterre*. Flammarion : Paris, 2001. 514 p.

COLIN, Mariella (dir.). *L'Italie Réussites et échecs d'une république*. Minerve : Paris, 1994. 302 p.

CUBERTAFOND, Alain. *Le pouvoir, la politique et l'État en France*. Hachette : Paris, 1993. 294 p.

DE BAECQUE, Antoine. *Une histoire de la démocratie en Europe*. Le Monde Éditions : Paris, 1991. 410 p.

DAMMANNE, Dominique (dir.). *La démocratie en Europe*. L'Harmattan : Paris, 2004. 259 p.

DIAMANTI, Ilvo. « Électeurs et partis en Italie : un jeu ouvert », *Pouvoirs*, no 103, p. 45-64.

DUHAMEL, Olivier. *Le pouvoir politique en France*. Seuil : Paris, 2003. 472 p.

DURAND, Jean-Dominique. *L'Italie de 1815 à nos jours*. Hachette : Paris, 1999. 155p.

FROMONT, Michel. *Les institutions de la République fédérale d'Allemagne*, documents d'études No 1.11. La documentation française : Paris, 1994. 47 p.

GAUDILLÈRE, Bernard. *Le régime politique italien*, Que sais-je? no 3457. Presses universitaires de France : Paris, 1999. 127 p.

GAUDILLÈRE, Bernard. *Les institutions de l'Italie*, documents d'études no 1.17. La documentation française: Paris, 1994. 47 p.

GEORGEL, Jacques. *L'Italie au XXe siècle (1919-1995)*. La documentation française: Paris, 1996, 181 p.

GICQUEL, Jean. *Droit constitutionnel et institutions politiques*. Montchrestien : Paris, 1987. 872 p.

GOUGEON, Jacques-Pierre. *L'Allemagne aujourd'hui*. Vigot : Paris, 1998. 140 p.

GRAZIANO, Manlio (dir.). *L'Italie aujourd'hui*. L'Harmattan : Paris, 2004. 189 p.

HABY, René. *La vie publique en France août 2000-Juin 2001*, collec. Regards sur l'actualité no 273. La documentation française : Paris, 2001. 240 p.

JEFFERY, Charlie. « La dévolution au Royaume-Uni : anatomie d'un processus de réforme », *Politique et Sociétés*, 2002, vol. 21, no 1, p. 3-23.

JONES, Moya. *Le royaume désuni*. Ellipses édition marketing : Paris, 2003, 125 p.

KORINMAN, Michel, Caracciolo, Lucio (dir.). *À quoi sert l'Italie*. La découverte/Limes : Paris/Rome, 1995, 256 p.

LAZAR, Marc. « La gauche française au miroir de l'Italie », *Esprit*, 2002, no 285, p. 100-103.

LE GLOANNEC, Anne-Marie (dir.). *L'état de l'Allemagne*. Éditions La Découverte : Paris, 1995. 439 p.

LE GLOANNEC, Anne-Marie (dir.). *L'État en Allemagne*. Presses de Science Po : Paris, 2001. 458 p.

LE GLOANNEC, Anne-Marie. *La république fédérale d'Allemagne*. Le livre de poche : Paris, 1994. 222 p.

LERUEZ, Jacques, (dir.). *La Grande-Bretagne à la fin du XXe siècle*. La documentation française : Paris, 1994. 161 p.

LERUEZ, Jacques. *L'Écosse, vieille nation, jeune État*. Éditions Armeline : Crozon, 2000, 344 p.

LERUEZ, Jacques. *Les institutions du Royaume-Uni*, n o 1.03. La documentation française: Paris, 1999. 51 p.

LERUEZ. Jacques. *Le système politique britannique*. Armand Colin : Paris, 2001. 331 p.

LEYDIER, Gilles. *La question écossaise*. Presses universitaires de Rennes : Rennes, 1998. 249 p.

LEYDIER, Gilles. *Partis et élections au Royaume -Uni depuis 1945*. Ellipses éditions marketing : Paris. 2004, 158 p.

LHÉRÉTÉ, Annie et Jean-François. *Chronologie thématique de la Grande-Bretagne*. Nathan : Paris, 1996, 122 p.

MARX, Roland et MOINDROT, Claude. *Les îles britanniques*. Éditions Clartés : Paris, 2000. 82 p.

MCCARTHY, Patrick. *L'Italie dans la tourmente*. Presses de sciences Po : Paris, 1995. 265 p.

MENDRAS, Henri. *La Seconde Révolution française 1965-1984*. Gallimard : Paris, 1994. 456 p.

- MÉNY, Yves. *Le système politique français*. Montchrestien: Paris, 1999. 158 p.
- MIGNONE, Mario B. *Italy Today. A country in transition*. Peter Lang Publishing: New York, 1995. 274 p.
- MORRIS, Peter. *Histoire du Royaume -Uni*. Hatier : Paris, 1992. 349 p.
- PASQUINO, Pasquale. « Le gouvernement Berlusconi: une année après », *Pouvoirs*, no 103, p. 13 -28.
- PEGORARO, Lucio. « Centralité et déclin du parlement », *Pouvoirs*, 2002, no 103, p. 105-127.
- PELLISTRANDI, Benoît. *La France depuis 1945*, coll. Synthèse. Armand Colin : Paris, 1999. 95 p.
- PERRINEAU, Pascal. « Le vote d'extrême droite en France : adhésion ou protestation? », *Futuribles*, 2002, no 276, p. 5-20.
- PORTELLI, Hugues. « La nouvelle droite italienne et l'Europe », *Études*, 2002, no 3976, p. 598-604.
- PRÉVOST, Jean-Guy. *L'extrême droite en Europe*. Fides : Montréal, 2004. 134 p.
- RIVIÈRE, Dominique. *L'Italie. Des régions à l'Europe*. Paris: Armand Colin, 2004. 249 p.
- ROBERTS, Geoffrey K. *Party Politics in the New Germany*. Pinter : London, 1997. 227 p.
- ROSSETTO, Jean, *Les institutions politiques de la France*. Armand Colin : Paris, 1992. 189 p.
- SEILER, Daniel L. *Les partis politiques en Europe*, coll. Que sais-je?, no 1733. Presses universitaires de France : Paris, 3e édition. 1996.
- SEILER, Daniel L. *La vie politique des Européens*. Economica : Paris, 1998. 264 p.
- THÉRY, Michèle (dir.). *Initiation à la civilisation britannique*. Armand Colin : Paris, 1997. 255 p.
- WAHL, Alfred. *Les forces politiques en Allemagne*. Armand Colin : Paris, 1999. 368 p.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.